

Prix de poésie *Stephen LIEGEARD*

22ème Concours De Poésies

Art. 1 : 22 EME Concours de Poésie :
Prix Stephen LIEGEARD EN 2016

Stephen Liégeard, poète bourguignon qui a donné son nom, entre autres, à une rue de Dijon et à un lycée d'état de la côte dijonnaise, Brochon en l'occurrence, possède au moins deux titres de gloire. Il a été le modèle du "Sous-préfet aux champs" d'Alphonse Daudet, et il a donné son nom à la Côte d'Azur en 1878.

En 1994, grâce à une heureuse initiative de l'association « Les Poètes de l'Amitié », présidée par Stephen Blanchard, un concours de poésie portant le nom du grand poète est organisé chaque année. Une manifestation qui, sans nul doute, fera mieux connaître l'œuvre du sous-préfet poète bourguignon.

REGLEMENT DU CONCOURS (remise pour 2016)

Article 1 : Il est organisé un **concours de poésie ouvert à tous les poètes d'expression française, du 1er mars au 31 décembre** de chaque année. (mail : poesieapcfstef@aol.com).

Article 2 : Ce **prix est doté de bouteilles de Bourgogne. Un trophée et des diplômes récompenseront les trois meilleurs lauréats. Remise du prix dans les salons du château de BROCHON (sous réserve de modifications selon le plan Vigipirate). Coupures de presse contre 1 carnet de timbres-poste (à préciser). Joindre une grosse enveloppe timbrée si vous voulez récupérer les recueils. Ce prix ne reçoit aucune subvention.**

Article 3 : Ce **prix est décerné à un recueil de poèmes en vers ou en prose, inédit ou édité depuis moins de dix ans. L'œuvre sera envoyée en cinq exemplaires. Pas de sujet imposé. Les ouvrages soumis au jury ne seront pas rendus. Nous acceptons les envois AR. Nous refusons les FEUILLES VOLANTES, la présentation doit être soignée. Les candidats pourront récupérer leurs recueils contre une enveloppe suffisamment affranchie (à joindre avant).**

Article 4 : Ce **prix est décerné en collaboration avec l'association « Les Poètes de l'Amitié », de la revue « Florilège », de l'association « Poésie Contemporaine Française ».**

Article 5 : Les **droits sont fixés à 30 € par RECUEIL (inédit ou édité) mais seulement UN Carnet de timbres-poste pour les adhérents aux associations précitées ci dessus.** Les candidats enverront au secrétariat une brève notice biographique et une photographie, au format identité, pour la presse. Chaque envoi sera adressé au secrétariat du concours Stephen LIEGEARD, accompagné de trois enveloppes timbrées au tarif lettre mentionnant l'adresse du candidat : **Concours de Poésie Stephen LIEGEARD, Association « Poésie Contemporaine Française » 19, allée du Maconnais - 21000 Dijon- Lac (FRANCE).**

Article 6 : Les **résultats seront proclamés par voie de presse ; les lauréats seront avisés du palmarès et seront invités à la cérémonie de ce prix. Présence exigée des lauréats. (en septembre).** Les décisions du jury sont sans appel. **Aucun lauréat 1ER**

prix ne peut représenter sa candidature à ce concours. Coupures de presse contre 1 carnet de timbres-poste.

Les règlements seront libellés à l'ordre de l'association A.P.C.F.

Siège social du prix de poésie Stephen LIEGEARD :

Association Socio Educative du Lycée Stephen LIEGEARD à BROCHON (Côte d'Or)

La cotisation annuelle permet de participer à d'autres concours et activités, anthologie.